



**Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud
du jeudi 10 décembre 2015, à 20h.**

Présidence : M. Daniel Renaud
Présents : 27 sur 41 membres
Excusés : MM et Mmes Aline Carnal, Jean-Claude Francey, Viviane Kolly, Stéphanie Masson, Alexandre Pécoud, Véronique Pégaitaz, Mary-José Python-Chaignat, Maurice Raczyk, Yvan Schlup, Dave Skinner, Annick Steimer et Anne Tissot.
Absentés : Mmes Anne Knabe et Ruth Schweizer.

1. Communications du Président

Le Président encourage les membres du conseil à se porter candidat pour la prochaine législature, soit lors de la séance, soit au greffe jusqu'au 11 janvier 2016 à midi.

Les conseillers ou les Vaulis majeurs peuvent aussi s'inscrire pour fonctionner comme scrutateurs suppléants lors des élections communales du 28 février.

2. PV de la séance du 29 octobre 2015

Le PV tel que rectifié est accepté par 21 oui et 5 abstentions.

3. Budget

Le budget 2016 tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

4. Dépôt du Préavis municipal N° 24/2015 : Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN). Nomination de la Commission des finances.

Le Préavis municipal 24/2015 : Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) est déposé. La Commission des finances est nommée.

5. Dépôt du Préavis municipal N° 27/2015 : Révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon. Nomination de la Commission ad-hoc.

Le Préavis municipal N° 27/2015 : Révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon est déposé.

Sont nommés à la Commission ad-hoc : Mme et MM : Barbara Sorensen, Pierre-Alain Rotzetta, Olivier Hog, Jonathan Oldacre et Yvan Schlup.

6. Dépôt du Préavis municipal N° 28/2015 : Cession des actions Télé-Dôle au Conseil régional du district de Nyon. Nomination de la Commission des finances.

Le Préavis municipal N° 28/2015 : Cession des actions Télé-Dôle au Conseil régional du district de Nyon est déposé. La Commission des finances est nommée.

7. Communications de la Municipalité.

Un nouveau commerce de fleuriste s'est ouvert dans les anciens locaux de l'épicerie.

Le nouveau parc de la Garenne va offrir l'entrée gratuite annuelle à tous les Vaulis.

Les candidats pour le Conseil communal peuvent s'inscrire au greffe depuis le 2 décembre 2015 jusqu'au 11 janvier 2016 à midi.

Les candidats à la Municipalité peuvent s'inscrire du 4 au 11 janvier 2016.

La commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur à disposition de toute la population en cas de besoin. Une soirée d'information est organisée pour le 21 janvier 2016.


8. Divers et propositions individuelles.


M. Jonathan Oldacre annonce sa candidature à la Municipalité.


Les Vaulis sont invités en primeur le 18 mars 2016 à visiter le nouveau parc La Garenne.

Le Vaud, le 10 décembre 2015

Pour le Conseil Communal :


Daniel Renaud
Président


CONSEIL COMMUNAL
DE LE VAUD
LIBERTÉ
&
PATRIE


Lin Schelling
Secrétaire

Toutes les décisions adoptées par le Conseil communal sont soumises au référendum (art. 107 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 107 al. 2 LEDP.

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP** (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours**. Si ce délai court pendant la période allant **du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art.110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).*